

## CHIFFRER LES MALTRAITANCES INFANTILES INTRAFAMILIALES QUELS ENJEUX POUR QUELLES DONNÉES ?

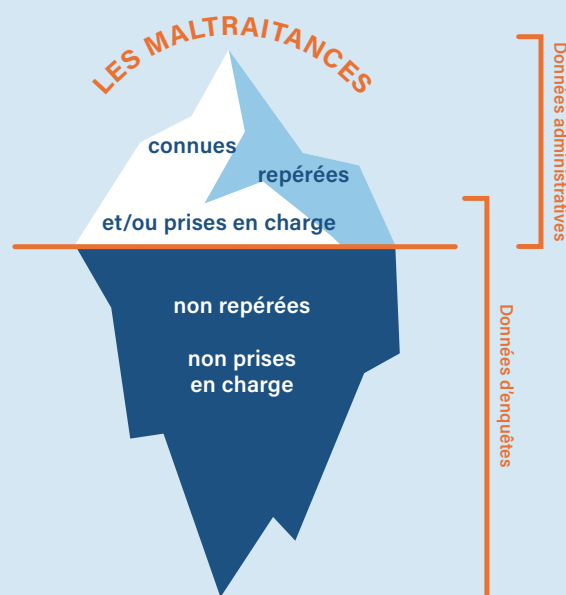
Quantifier les maltraitements infantiles intrafamiliaux soulève des enjeux multiples à la fois dans la construction de la donnée, son explicitation et son utilisation. À chaque étape, l'observation chiffrée s'accompagne de précautions méthodologiques.

### L'ABSENCE D'UN CHIFFRE UNIQUE ET GLOBAL

La diversité des maltraitements ne permet pas d'avoir une lecture unique de ses différentes composantes. Leur connaissance est liée à la période et au contexte d'observation ou à la définition retenue. Cette observation présente une faiblesse : la sous-estimation de l'ampleur du phénomène.

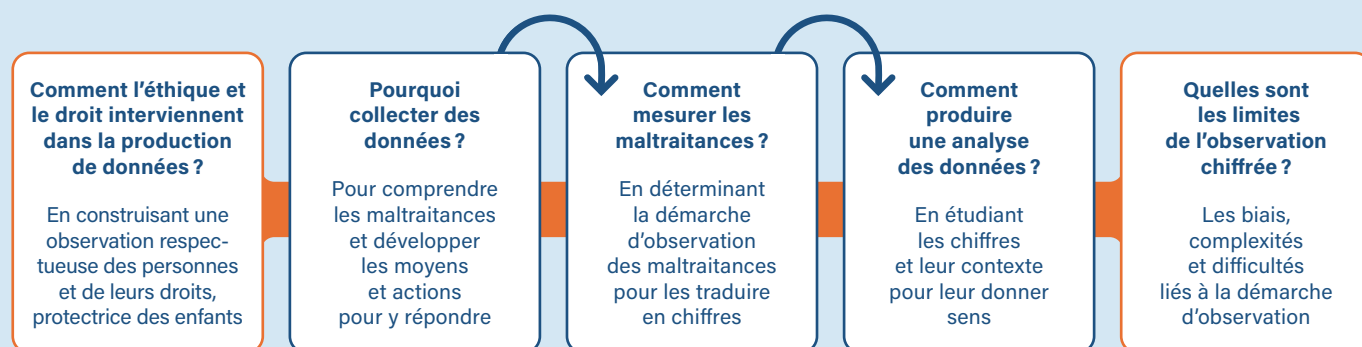
#### FACE À UN CHIFFRE, IL FAUT DONC DISTINGUER :

- la réalité visible et mesurable qu'il montre
- la réalité qu'il évoque en creux
- la réalité invisible qu'il ne donne pas à voir



### L'OBSERVATION CHIFFRÉE DES MALTRAITEMENTS INFANTILES EN 5 QUESTIONS

L'observation chiffrée se construit autour de repères **chronologiques** et **transversaux**.



### L'IMPORTANCE DE LA COMPLÉMENTARITÉ DES SOURCES DE DONNÉES

Les chiffres relatifs à la maltraitance infantile intrafamiliale varient selon les sources utilisées (tableau au verso). Des éléments méthodologiques peuvent expliquer ces écarts : année du recueil de l'information, type de données, mode de recueil, taille de l'échantillon, précision des définitions ou formulations des questions, etc. C'est la complémen-

tarité des données qui permet de mesurer l'ampleur de la maltraitance et de ses différentes composantes. Certains types de violences semblent plus étudiés (les violences sexuelles et physiques ou encore l'exposition aux violences conjugales). *A contrario*, les violences psychologiques et les négligences apparaissent moins investiguées.

## PRINCIPAUX CHIFFRES EN POPULATION GÉNÉRALE EN FRANCE

## Violences physiques

**2015**  
7,7 %   
7,2 %   
**de + 20 ans** déclarent avoir subi **au moins une violence physique** avant l'âge de 18 ans dans un cadre familial ou proche.  
Enquête Virage (Ined)

**2021**  
12 %   
12,2 %   
**de + 18 ans** déclarent avoir subi **des violences physiques** avant l'âge de 15 ans de la part de l'un de ses parents, ou les deux.  
Enquête Genese (SSMSI)

**2022**  
**60 mineurs** des suites d'un **infanticide** dans un cadre intrafamilial.

**2024**  
**57 311 victimes mineures** au moment des faits de **violence physique** dans un cadre intrafamilial sont **enregistrées par les forces de l'ordre**.  
Données administratives issues du SSMSI

## Exposition aux violences conjugales

**entre 2010 et 2015**  
en moyenne chaque année  
1 %  
**des enfants de - 18 ans** vivent **dans un ménage où une femme a été victime de violences conjugales** l'année précédant l'enquête, représentant près de **143 000 enfants**.  
Enquête Cadre de Vie et Sécurité, calculs réalisés par l'ONVF

**2015**  
0,9 %  
**des + 20 ans** déclarent avoir été exposés, durant l'enfance, à des **sérvices ou coups répétés sur sa mère**, commis par le père  
0,1 %  
**des + 20 ans** à des **sérvices ou coups répétés sur son père**, commis par la mère.  
Enquête Virage (Ined)

**2019**  
**398 310 enfants** sont **co-victimes** de violences conjugales.  
Enquête Cadre de Vie et Sécurité et données de l'Insee (2019), calculs réalisés par le HCE

**2021**  
14,9 %   
9,8 %   
**de + 18 ans** déclarent avoir été **témoin avant l'âge de 15 ans** d'un climat de violences entre ses parents.  
Enquête Genese (SSMSI)

**2022**  
**21 646 mineurs** **concernés** par les situations de violences conjugales.  
Données administratives issues des appels au 3919 (FNSF)

**2023**  
**9 décès d'enfants** sont **enregistrés par les forces de l'ordre** dans le cadre de violences conjugales.

**114 enfants** sont devenus **orphelins** de père, ou de mère, ou des deux parents consécutivement à une situation de mort violente au sein du couple.  
Données administratives de l'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple (DAV)

## Violences psychologiques

**2015**  
14,2 %   
9,5 %   
**de + 20 ans** déclarent avoir été **exposés à la violence psychologique** avant l'âge de 18 ans dans un cadre familial ou proche.  
Enquête Virage (Ined)

**2021**  
7,6 %   
3,1 %   
**de + 18 ans** déclarent avoir subi **des violences psychologiques** avant l'âge de 15 ans dans un cadre intrafamilial.  
Enquête Genese (SSMSI)

## Violences sexuelles

**2015**  
4,6 %   
0,7 %   
**de + 20 ans** déclarent avoir subi des **violences sexuelles** avant l'âge de 18 ans dans un cadre familial ou proche.

1,5 %   
0,3 %   
**de + 20 ans** déclarent avoir subi **un viol ou une tentative de viol** avant l'âge de 18 ans dans un cadre familial ou proche.

2,5 %   
0,3 %   
**de + 20 ans** déclarent avoir subi des violences sexuelles **incestueuses** avant l'âge de 18 ans.  
Enquête Virage (Ined)

**2016**  
5,3 %   
1,8 %   
**de + 20 ans** déclarent avoir été **confrontés à des rapports forcés ou des tentatives** avant l'âge de 18 ans par un membre de la **famille** ou par une personne **connue** de la victime.  
Baromètre santé 2016 (SPF)

**2021**  
4,6 %   
1,2 %   
**de + 18 ans** déclarent avoir subi des violences sexuelles **incestueuses** avant l'âge de 18 ans.  
Enquête pour la CIASE (Inserm)

**2021**  
6,1 %   
1,8 %   
**de + 18 ans** déclarent avoir subi des **violences sexuelles** avant l'âge de 15 ans dans le cadre intrafamilial.  
Enquête Genese (SSMSI)

**2023**  
11 %   
  
déclarent avoir été **victime d'inceste** durant l'enfance ou l'adolescence.  
Sondages réalisés pour Face à l'inceste (Ipsos)

**2024**  
**21 704 victimes mineures** au moment des faits de **violences sexuelles** commises dans un cadre intrafamilial sont **enregistrées par les forces de l'ordre**.  
Données administratives issues du SSMSI

DAV : Délégation aux victimes • FNSF : Fédération nationale solidarité femmes • HCE : Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes • Ined : institut national des études démographiques • Inserm : Institut national de la santé et de la recherche médicale • ONVF : Observatoire national des violences faites aux femmes • SPF : Santé publique France • SSMSI : Service statistique interministériel de la sécurité intérieure.

## FOCUS • LES ENFANTS PRIS EN CHARGE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Ces enfants sont particulièrement susceptibles d'avoir été ou d'être exposés à la maltraitance intrafamiliale puisqu'ils sont par définition en danger ou en risque de l'être (art. L221-1 du CASF). Pour autant, les données disponibles en la matière manquent pour mesurer précisément la part et les besoins des enfants concernés.

La recherche de l'I. Frechon (2009)  dans deux départements à partir de l'étude de dossiers d'enfants ayant connu au moins un placement, montre que 45 % des 809 enfants de la cohorte étudiée ont subi au moins un type de maltraitance. Les violences ont pu être révélées en amont de la prise en charge, la justifiant, ou au cours de la prise en charge entraînant ou non une modification de celle-ci. L'étude montre que bien souvent, la maltraitance subie par les enfants protégés est révélée non pas à l'entrée du dispositif de protection de l'enfance mais au cours de la prise en charge.